

voyé comme ambassadeur de France au pape Clément **VII**, après la malheureuse expédition de Lautrec.

Il eût été intéressant de savoir quelles instructions le roi-chevalier avait données à son envoyé. M. Le Roux de Lincy est muet sur ce point, les documents lui ont sans doute fait défaut. Quoi qu'il en soit, la bienveillance du souverain pontife accueillit Grolier et s'étendit sur un fils naturel que ce dernier avait eu pendant son séjour à Rome. Successivement secrétaire de trois papes, marié par Jules III à une riche héritière florentine, César Grolier, qui déguisait son nom sous celui de *Glorierius*, hérita des goûts littéraires de son père et composa un poème sur le sac de Rome ; mais ce rameau bâtard fut frappé de stérilité aussi bien que la souche légitime, la postérité de César Grolier s'éteignit à la seconde génération, et l'unique fils que Jean Grolier avait eu d'Anne Briçonnet, arrière petite-fille du fameux cardinal * de Saint-Malo, mourut sans postérité. Les Grolier d'aujourd'hui descendent d'un oncle du trésorier des finances, François Grolier, seigneur du Bois-d'Oingt et du Soleil, dont la postérité, connue sous le nom de seigneurs de Servières, acquit au siècle dernier le titre de marquis de Treffort.

C'était une charge importante que celle qu'exerçait Grolier dès 1547. On ne comptait alors dans tout le royaume que quatre trésoriers généraux, et les attributions de ces hauts fonctionnaires étaient aussi multiples que diverses. Sous la direction suprême du Grand-Maître des finances, qui contrôlait les actes de leur gestion et en rendait compte directement au Roi, les trésoriers généraux dirigeaient, sous leur responsabilité, des mouvements de fonds très-considérables, effectuaient des opérations financières d'une nature très-variée et exerçaient en somme, à l'importance près, des fonctions analogues à celles qu'une réforme récente a attribuées à nos trésoriers-payeurs généraux.